



TRAVAILLER MIEUX TRAVAILLER MOINS TRAVAILLER TOUS

L'histoire du temps de travail est marquée par une série d'avancées et de retour en arrière. La loi de 1814 qui interdit le travail le dimanche est par exemple abolie en 1880, puis restaurée en 1906.

Celle de 1936 sur les 40 heures sera suspendue par les décrets de 1938, puis annulée par Vichy en 1941, pour être restaurée en 1946.

Plus récemment les lois Aubry 1998 2000, sur les 35 heures, ont été atténuées par la loi Fillon de janvier 2003. L'histoire du temps de travail, c'est aussi celle du temps libre. Rappelons que la revendication des huit heures est avancée dès 1906 par la CGT avec la tripartition : huit heures de travail, huit heures de sommeil, huit heures de loisirs.

Aujourd'hui la durée annuelle du travail se situe autour de 1500 heures alors qu'elle était d'environ 3000 heures en 1840. Nous avons pu diviser par deux la durée du travail entre 1840 et aujourd'hui sans que cela nuise à l'activité économique, bien au contraire.

Il y a donc bien un mouvement historique de réduction du temps de travail qui a amené à la durée hebdomadaire légale du travail que l'on connaît aujourd'hui et qui est normalement de 35 heures.

Mais toutes les enquêtes menées auprès des agents de maîtrise et des cadres montrent que ces catégories sociales professionnelles ont un temps de travail hebdomadaire qui dépasse largement les 40 heures par semaine, voire qui dépasse les 45 heures par semaine pour les cadres.

C'est donc pour suivre le sens de l'histoire, pour répondre aux aspirations des salariés, pour répondre au défi du chômage de masse, que la CGT met en débat les 32 heures hebdomadaires.

En amenant au débat public l'idée d'une réduction du temps travail à 32 heures, la CGT a bien conscience qu'elle peut paraître à contre-courant. Devenu tabou politiquement, Le partage du temps de travail s'opère pourtant aujourd'hui de manière sauvage à travers le chômage, le chômage partiel, les temps partiel subis, les contrats précaires.



Le vrai débat se situe donc entre une réduction du temps de travail imposée au salarié par les directions d'entreprise, et une réduction du temps travail choisie, encadrée par la loi et négociée par des accords collectifs de branches et d'entreprise.

Le patronat fustige les 35 heures pour casser l'ensemble des acquis sociaux, mais les arguments en leur faveur sont là :

La réduction du temps de travail sauvera et créera des emplois. Les seules mesures créatrices d'emplois efficaces sont les dernières lois Aubry.

350 000 emplois nouveaux selon les chiffres de l'INSEE.

Il y a 30 ans pour 100 € de salaire des entreprises versaient sept euros de dividendes aujourd'hui elles en versent cinq fois plus.

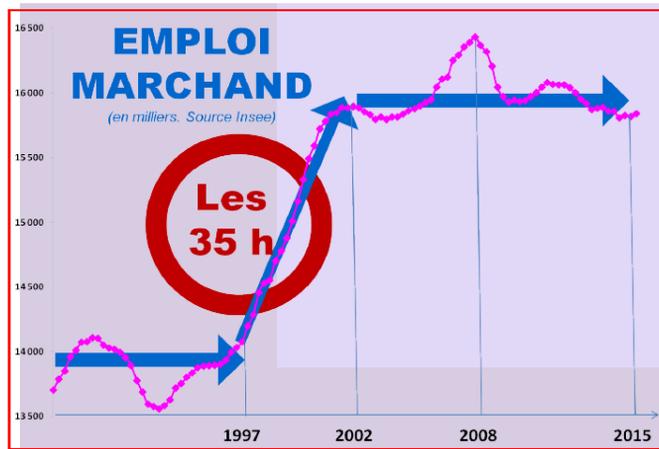
Il y a 30 ans les dividendes versés représentaient 10 jours de travail, aujourd'hui ils représentent 45 jours.

Affecter une partie de cet argent à la réduction du temps travail permettrait de dynamiser l'économie et de créer de nouveaux emplois.

POUR TOUTES CES RAISONS, LA CGT REVENDIQUE :

- La **semaine de 32 heures sans diminution de salaire** pour tous les salariés travaillant à la journée, sous forme de la **semaine des 4 jours**. **Dégager un troisième jour de repos** dans la semaine est une revendication qui touche le maximum de catégories de salariés, de l'ouvrier au cadre

- Pour les salariés travaillant en équipes successives, en **quarts continus 24/24**, pour les rythmes atypiques incluant le travail de nuit, c'est la **semaine de 28 heures** qui doit être mise en place, avec un week-end sur deux à la maison, pour reconstruire une vie sociale et familiale digne du 21ème siècle



LES CONSTATS QUI S'IMPOSENT À TOUS :

IL FAUT ANTICIPER LA RUPTURE TECHNOLOGIQUE EN COURS. D'ICI À 2025 CE SONT 3 MILLIONS D'EMPLOIS QUI SONT MENACÉS PAR LA RÉVOLUTION NUMÉRIQUE.

IL Y A UN LIEN DIRECT ENTRE LE DÉPASSEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL ET LES MALADIES GRAVES COMME LES ACCIDENTS VASCULAIRES CÉRÉBRAUX. LA RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL A UN IMPACT BÉNÉFIQUE DIRECT SUR LA SANTÉ DES SALARIÉS.

LES TECHNICIENS, AGENTS DE MAITRISE ET CADRES TRAVAILLENT DANS LEUR GRANDE MAJORITÉ BIEN AU-DELÀ DES 40 HEURES AUJOURD'HUI.

RÉDUIRE LE TEMPS DE TRAVAIL EST UNE IDÉE ÉCONOMIQUEMENT PERTINENTE. LES 35 HEURES ONT CRÉÉ 360 000 EMPLOIS.